

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 -12 - 15

Séance du 12 décembre 2017

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 29

Représentés : 3

Absent excusé : 1

L'an deux mille dix-sept, le douze décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

**SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS**

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, LALESART, LEITE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-
PAPPALARDO, TOCHE SOULÉ, TROGNO, VIDAL, Messieurs,
BUONCRISTIANI, GIULIANO, LUCIANO, OLIVIER,
PATOULLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

EXERCICE 2018

Etaient représentés :

**BUDGET DE LA
COMMUNE**

Conseillers Municipaux : Mesdames Sabine GIACALONE
(procuration à Madame Christine ORSINI), Olivia MOTUS-
JAQUIER (procuration à Madame Amandine CIDALE), Monsieur
Yannick GUEGUEN (procuration à Monsieur Louis FERRARA)

Etait absent excusé :

Conseillers Municipaux : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20171212-DEL20171215-DE
Date de télétransmission : 15/12/2017
Date de réception préfecture : 15/12/2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions susceptibles d'être attribuées en 2018, dans le cadre du nouveau dispositif présenté aux associations, le montant des subventions tenant compte de deux critères essentiels à savoir le caractère d'intérêt général des activités ainsi que l'encadrement de la jeunesse.

Le tableau ci-dessous précise le montant de la subvention monétaire attribuée ainsi que les avantages en nature consentis aux associations (prêt de locaux, de salles, de matériel...).

Association	Subvention en nature	Subvention monétaire (compte 6574)	TOTAL
Accueil villes françaises	10 032,00		10 032,00
Association Gymnastique Volontaire (AGV)	17 077,50		17 077,50
Aïkido	3 300,00		3 300,00
Amicale des Donneurs de Sang	1 056,00	300,00	1 226,00
Amicale des Rapatriés	2 772,00	2 630,00	5 402,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers		200,00	200,00
Amicale Lec'Copains	4 224,00		4 224,00
Amis du Musée de Tauroentum		4 000,00	4 000,00
Anabelle danses	5 060,00		5 060,00
Arts et Jeux Culturels Saint-Cyriens	12 672,00		12 672,00
Association Education Musicale		500,00	500,00
Association Sportive Saint-Cyrienne	10 780,00	40 000,00	50 780,00
Associations des Chasseurs Propriétaires		1 500,00	1 500,00
Banque alimentaire		300,00	300,00
Boule Tranquille	3 500,00	800,00	4 300,00
Boutis et Patchwork	3 520,00		3 520,00
CIQ des Lecques	264,00		264,00
CIQ Quartier de la Gare	2 156,00		2 156,00
Chœurs Ililanga	1 815,00		1 815,00
Club Bridge et Echecs	8 580,00		8 580,00
Club Culturel	3 410,00		3 410,00
Club Questions pour un Champion	1 320,00		1 320,00
Les collègues	1 100,00		1 100,00
Comité de Jumelage Città della Pieve	2 640,00	3 050,00	5 690,00
Comité de Jumelage Denzlingen	2 376,00	4 575,00	6 951,00
Comité Départemental du Concours de la Résistance et Déportation		75,00	75,00
Compagnons des Arts	4 400,00		4 400,00
La Croix Blanche	3 000,00		3 000,00
Cumon Viet Vo Dao	990,00		990,00
DALHAE Académie de Taekwondo	1 320,00		1 320,00
Dansons à Saint Cyr sur Mer	7 260,00		7 260,00
Don Bosco contrat associatif		26 550,00	26 550,00

Etoile Cycliste		1 000,00	1 000,00
Football Club Saint Cyr (FCSC)	550,00		550,00
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie (FNACA)	550,00	735,00	1 285,00
Foyer socio-éducatif du Collège		1 500,00	1 500,00
Hatha yoga	4 180,00		4 180,00
Hypoventilés	1 100,00		1 100,00
Jeunes Sapeurs Pompiers		850,00	850,00
Judo Club Saint-Cyrien	11 896,50	3 050,00	14 946,50
Kalanke	3 520,00		3 520,00
Kempo Boxing	10 890,00	1 300,00	12 190,00
Lecques Energie Club	3 600,00		3 600,00
Ligue Cancer		850,00	850,00
Office Municipal de l'Animation et des Fêtes (O.M.A.F)		20 000,00	20 000,00
Osawa karate	4 290,00		4 290,00
Paquito	1 100,00		1 100,00
Pause cartable	4 895,00		4 895,00
Petits Lutins	2 640,00	500,00	3 140,00
Progrès Musical	1 386,00	4 360,00	5 746,00
Protection animale	330,00	6 000,00	6 330,00
Saint Cyr Bandol Sanary Athlétisme		500,00	500,00
Saint Cyr Basket Club	16 005,00	3 000,00	19 005,00
Saint Cyr Hand Ball	1 320,00		1 320,00
Saint Cyr environnement	440,00		440,00
San Ceri	1 210,00		1 210,00
Ski Club Saint-Cyrien	660,00		660,00
Société Nautique des Lecques	36 000,00	4 710,00	40 710,00
La Solidaire	5 000,00		5 000,00
Souvenir Français	220,00	1 355,00	1 575,00
Tai chi	2 640,00		2 640,00
Tennis Club St Cyrien		4 600,00	4 600,00
Toulon-Saint-Cyr Handball	10 593,00	50 000,00	60 593,00
Union des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (U.A.A.C.V.G)	473,00	2 200,00	2 673,00
TOTAL Compte 65 74	240 113,00	190 990,00	431 103,00

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités d'attribution des subventions susceptibles d'être attribuées en 2018 telles qu'elles ressortent du tableau ci-dessus.

Vu le débat sur les orientations budgétaires afférent au budget de la Commune, pour l'exercice 2018 qui s'est tenu lors de la séance du 14 novembre 2017,

Les Conseillers Municipaux appartenant au Conseil d'Administration de certaines Associations ne participent pas au vote. Ainsi, s'agissant des associations listées ci-dessous, le scrutin donne les résultats suivants :

Comité de Jumelage Citta della Pieve :

31 voix POUR

1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Madame Marguerite TROGNO)

Lecques Energie Club :

31 voix POUR

1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Madame Lydie TOCHE SOULÉ)

O.M.A.F. :

31 voix POUR

1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Monsieur Louis FERRARA)

Souvenir Français :

31 voix POUR

1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA)

Pour les autres Associations, le Conseil Municipal, après avoir pris en considération le caractère d'utilité communale que ces organismes présentent, et à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de déterminer les modalités d'attribution de subventions telles qu'elles ressortent du tableau ci-dessus ;

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions annexées à la présente délibération avec les associations dont la subvention est supérieure à 23 000€ ;

Dit que la dépense d'un montant global de **190 990 €** sera prélevée sur le compte 6574-Subventions de fonctionnement aux Associations et autres organismes de droit privé – du Budget Primitif de la Commune, exercice 2018.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY